

Objectifs

- Identifier les caractéristiques d'une alimentation responsable
- Définir la feuille de route du projet alimentation responsable dans son entreprise
- Diagnostiquer les freins et les leviers de son organisation
- Etablir un plan d'actions concrètes pour une alimentation plus responsable

Programme

LES 3 PILIERS D'UNE ALIMENTATION RESPONSABLE

- Durabilité des approvisionnements
- Evolution des pratiques alimentaires
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

LES OBLIGATIONS POUR LES ENTREPRISES DE LA RESTAURATION

- La loi EGALIM
- Le PNNS 4 et le PNA 3

FEUILLE DE ROUTE DE SON PROJET D'ENTREPRISE

- Les outils du management de projet
- Implication de la direction
- Communication interne et externe

DIAGNOSTIC POUR METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE D'ALIMENTATION RESPONSABLE

- Etat des lieux de l'existant
- Outils pour l'autodiagnostic par pilier
- Freins et leviers d'actions

ACTIONS CONCRÈTES POUR UNE ALIMENTATION RESPONSABLE

- Exemples d'entreprises engagées
- Organisation de son plan d'actions

Prérequis

Pas de prérequis scientifiques ou techniques spécifiques

Public cible

Professionnels de l'alimentation, du développement durable, de la qualité ou collaborateurs concernés par le thème

Intervenants

Formateur spécialisé en alimentation responsable

Modalités pédagogiques	Modalités d'évaluation	Durée
Alternance de méthodes pédagogiques : apports de connaissances, exercices pratiques, études de cas, réflexion, analyses et échanges d'expériences. Document pédagogique remis à chaque participant. Nombre de participants limité	Les acquis sont évalués par oral et/ou écrit (études de cas, questionnaires...) tout au long et/ou en fin de formation. Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.	2 jours soit 14 heures
		Dates
		Du 20 au 21 sept. 2021 Du 14 au 15 mars 2022 Du 19 au 20 sept. 2022
Lieu et Contact	Modalités et délais accès	Tarif
SSHA – ISA 16A, rue de l'Estrapade 75005 PARIS Tél : +33 (0)1 43 25 11 85 Email : isa@ssha.asso.fr Site web : www.ssha.asso.fr	– Convention de formation si inscription initiée par l'employeur dans le cadre du plan de développement de compétences – Contrat de formation individuel si inscription initiée par le participant – Inscription par le biais d'un bulletin téléchargeable sur le site internet, J-30 avant la formation et possible jusqu'à J-1 selon disponibilité	2021 : 965 € H.T. 2022 : 985 € H.T. T.V.A. : en sus
		Accessibilité aux personnes handicapées SSHA ISA est un établissement ERP 3ème catégorie en conformité avec la réglementation PMR en vigueur
Intra possible : nous consulter		